

Le 25 octobre 2022

Le syndicat santé travail CFE-CGC s'associe au mouvement de grève du 10 novembre 2022 de tous les professionnels de Santé au Travail. Le constat est unanime, nos conditions de travail se dégradent, nous ne pouvons plus effectuer nos missions et notre travail perd son sens :

- Des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires dépassées par des effectifs grandissants du fait du manque de temps et de moyens (+5000 salariés /équipe, voire 10 à 12000 dans certaines situations)
- Des infirmiers amenés à remplir un nombre croissant de missions auxquelles leur formation ne les prépare pas.
- Une gestion comptable de l'activité avec mise en place d'objectifs chiffrés, d'obligations de rendement, des primes individuelles à la performance, des convocations par des plateformes ne laissant pas le temps nécessaire de mener des entretiens de qualité auprès des salariés, de consacrer du temps à la prévention primaire et d'accompagner des personnes en situation de handicap ou de désinsertion socioprofessionnelle.
- Des changements organisationnels qui déshumanisent la prise en charge des salariés, rendus possibles par l'utilisation de logiciels inadaptés (certains salariés sont reçus dans des cabines ouvertes, préremplissent leur dossier médical et répondent à des questionnaires non scientifiquement validés avec des tablettes et font leurs examens complémentaires sans aucun échange ni explications au préalable par un professionnel de santé).
- Des médecins du travail découragés par le manque de visibilité sur l'avenir du métier...en contradiction avec la demande des partenaires sociaux dans l'ANI de décembre 2020 « rendre plus attractif la formation des collaborateurs-médecins »

Nos revendications:

- Des équipes pluridisciplinaires avec du temps et des moyens permettant de répondre collectivement aux missions attribuées.
- Une formation diplômante (DIUST, Licence) pour tous les IDEST
- La création au plus vite de l'échelon IPA (Infirmier en Pratique Avancées) niveau MASTER comme prévu dans la Loi Santé travail.
- Un statut de salarié protégé pour les professionnels de santé au travail qui interviennent en entreprise.
- Une révision complète des grilles salariales en adéquation avec les compétences des professionnels qui au fil des réformes voient leur expertise augmentée
- Une augmentation des salaires.
- Des actions concrètes pour l'attractivité de la profession de médecin du travail.

Le Syndicat CFE-CGC Santé au travail participe à la rédaction de la norme AFNOR qui doit attester de la qualité des services rendus par les SPSTI. Il s'attachera à mettre en oeuvre ses revendications.

Dr Anne Michèle CHARTIER, Présidente
Adresse mail anne-michele.chartier@cfecgc.fr telephone 06 10 78 81 01